

MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN PRÉVISION DU PROCHAIN BUDGET FÉDÉRAL



**Réseau canadien de développement économique
communautaire (RCDÉC)**

819-795-3056

info@ccednet-rcdec.ca

<https://ccednet-rcdec.ca/fr/page-daccueil/>

6 octobre 2022

Liste des recommandations

Le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC) recommande que le gouvernement du Canada mette pleinement en œuvre les recommandations de la Stratégie d'innovation sociale et de financement social (IS/FS) ([Innovation inclusive](#)), y compris :

1. Établir le Conseil consultatif sur l'innovation sociale (IS)
2. Lancer le Fonds de financement social (FFS)
3. Créer conjointement un programme d'écosystème IS, y compris :
 - a. Élargir et renouveler le programme de préparation aux investissements
 - b. Accélérer la mise en œuvre de la [Directive sur la gestion de l'approvisionnement](#)
 - c. Réaliser des investissements fédéraux ciblés pour des modèles coopératifs et à but non lucratif pour la relève des entreprises
4. Mettre en œuvre une initiative de développement et de partage des données et des connaissances en innovation sociale (IS)
5. Coordonner une campagne nationale de sensibilisation IS/FS

Développement économique communautaire : Créer des cheminements vers le bien-être pour tous

Le Canada fait face à des défis socio-économiques sans précédent qui comprennent la reprise post-pandémie, l'adaptation à la hausse des prix de l'alimentation, des logements, des marchandises et d'autres biens et services, la réponse aux pénuries de logement et de main-d'œuvre qualifiée, l'atteinte des objectifs en matière de changement climatique, la croissance des économies autochtones et la gestion de la relation entre le racisme systémique et l'injustice économique. Surmonter ces défis nécessitera un changement dans les pratiques économiques, loin de l'extraction, de l'exploitation et de la croissance à l'infini vers des modèles qui bâtissent des communautés solides, résilientes, inclusives et durables avec des économies construites par et pour les gens. Le budget de 2023 offre donc au gouvernement du Canada l'occasion de prendre des mesures ciblées pour accélérer l'innovation sociale et la finance sociale dans le cadre d'un changement à long terme ancré dans les fondamentaux économiques.

Le développement économique communautaire (DEC) crée des économies plus démocratiques. Le DEC reconnaît que les défis économiques, sociaux, culturels et environnementaux sont interdépendants, complexes et dynamiques. Partout au Canada, les initiatives du DEC favorisent des occasions économiques inclusives, l'accès au capital pour le développement des affaires, la propriété locale, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la gérance de l'environnement. Le DEC peut également servir de base à la reprise après la COVID-19, ce qui nous permet de « mieux reconstruire ».

Le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC) représente une adhésion nationale de personnes et d'organisations engagées à renforcer les communautés en créant des occasions économiques qui améliorent les conditions sociales et environnementales pour tous. Les membres du RCDÉC ont développé un large éventail de modèles novateurs qui stimulent l'action communautaire pour un développement économique inclusif. Les initiatives du DEC et de tous les paliers de gouvernement peut augmenter ces approches efficaces pour surmonter les défis sociaux complexes grâce à des solutions communautaires et créer des communautés et des économies inclusives et résilientes qui renforcent le bien-être de tous les Canadiens (y compris les citoyens, les immigrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les travailleurs étrangers temporaires) et les générations futures.

Principes directeurs : Promouvoir l'autodétermination et l'inclusion

Des communautés solides et résilientes sont bâties autour des principes de démocratie, des droits de la personne, de la justice sociale et du respect de l'équité, de l'inclusion et de la diversité. Étant donné le large éventail de réalités diverses entre les régions et les communautés, la cocréation entre les décideurs et la communauté est cruciale. Trop souvent, les utilisateurs finaux ou les parties prenantes touchés par les décisions du programme et de la politique sont exclus du processus décisionnel. Par conséquent, une expertise locale de grande valeur manque, diminuant ainsi l'efficacité et la valeur ultime des investissements et pouvant avoir un impact négatif sur la vie des gens. Les approches du DEC font des efforts concrets pour promouvoir la participation et l'inclusion des personnes; les organismes communautaires locaux participent à la conception, à la

planification et à la mise en œuvre de programmes et de politiques et s'assurent que les décideurs (y compris les gouvernements) sont guidés par ceux qui sont directement impactés.

RCDÉC et ses membres aspirent à élaborer des politiques et à mettre en œuvre des programmes guidés par les principes suivants :

Accélérer la réconciliation avec les peuples autochtones

Les peuples autochtones défendent depuis longtemps une nouvelle relation juste. Le gouvernement du Canada s'est engagé à réaliser la réconciliation avec les peuples autochtones grâce à des relations renouvelées, d'un pays à l'autre, d'un gouvernement à l'autre et le renouvellement de la relation entre les Inuits et la Couronne.

Tous les ordres de gouvernement sont incités à répondre aux appels et aux principes suivants de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) :

- Reconnaître les traités, les ententes et les autres arrangements constructifs entre les peuples autochtones et la Couronne comme des actes de réconciliation fondés sur la reconnaissance et le respect mutuels
- Reconnaître et respecter le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale dans la poursuite du développement économique et social qui nécessitera : une relation fiscale renouvelée, développée en collaboration avec les nations autochtones, qui favorise un climat mutuellement favorable au partenariat économique et au développement des ressources; des progrès et un développement économiques et sociaux sur une base équitable; des soutiens et solutions communautaires conçus pour améliorer la sécurité sociale et économique; et à long terme, un financement durable
- S'engager à mener des consultations significatives, à établir des relations respectueuses et à obtenir le consentement libre, préalable et éclairé vis-à-vis des actions qui ont une incidence sur les peuples autochtones et leurs droits, y compris les terres, les territoires et les ressources, avant de poursuivre les projets de développement économique
- S'assurer que les peuples autochtones disposent de services et d'infrastructures qui répondent à leurs besoins sociaux et économiques, et ont accès à des logements sécuritaires, à de l'eau potable propre et à des aliments adéquats
- S'assurer que les peuples autochtones ont un accès équitable à l'emploi, à la formation et à l'éducation, et que les communautés autochtones tirent des avantages durables à long terme des projets de développement économique

Intégrer une approche intersectionnelle

L'intersectionnalité concerne les obstacles institutionnels et systémiques à l'égalité.

Kimberlé Crenshaw a inventé le terme « Intersectionnalité » dans son œuvre *Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe* (1989), pour aider à expliquer l'oppression des femmes afro-américaines à partir du postulat selon lequel l'expérience d'être une femme noire ne peut être comprise indépendamment du fait d'être soit noire ou une femme, mais plutôt en incluant des intersections et des interactions entre les deux identités (p. ex. la race et le genre). Aujourd'hui, l'analyse s'est élargie pour inclure (mais sans s'y limiter) : la classe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la capacité, l'âge, la culture et la langue. Intersectionnalité :

- Point de départ pour pratiquer l'équité, l'inclusion et la diversité

- Évolue de la simple description des similitudes et des différences qui distinguent les systèmes d'oppression à la façon dont ces systèmes s'entremêlent et interagissent
- Considère le privilège et le pouvoir comme un système interactif : une matrice de domination, d'exploitation et d'oppression où, selon le contexte, on peut en bénéficier, être pénalisé ou (probablement) à la fois en bénéficier et être pénalisé par un système oppressif

Poursuivre une transition juste

Les économies communautaires peuvent être des sites de transformation et offrir des occasions pratiques de faire face aux crises écologiques et climatiques de manière à améliorer l'équité et le bien-être de tous. La transformation peut inclure la création de relations nouvelles et plus solides pour favoriser des économies novatrices et durables. Bien que l'accent soit mis sur l'infrastructure physique permettant de se détourner des combustibles fossiles, un manque d'attention aux infrastructures sociales peut exacerber les inégalités sous-jacentes sur le marché du travail et l'économie en général, ce qui nuit au potentiel de réalisation d'un programme d'infrastructures physiques. Plus récemment, Hadrian Mertins-Kirkwood (2022) a décrit ce qui suit dans son ouvrage *Toward an inclusive just transition* (Vers une transition inclusive et juste) :

- Respecter les droits, y compris les droits humains, le travail, les droits autochtones et ceux des générations futures
- Impliquer les travailleurs et les communautés touchés en tant que partenaires, et non seulement en tant qu'intervenants, dans la détermination de leurs propres voies à suivre
- Élargir le filet de sécurité sociale pour s'assurer que les travailleurs et les communautés touchés ne supportent pas un fardeau injuste
- Créer de nouvelles occasions économiques pour les travailleurs et les communautés touchés
- Se concentrer sur le développement proactif et inclusif de la main-d'œuvre pour s'assurer que les avantages économiques de la transition sont largement partagés.

Recommandations : Mise en œuvre complète de la stratégie IS/FS ([Innovation inclusive](#))

Recommandation n° 1 : Établir le Conseil d'innovation sociale pour permettre la cocréation continue et la mise en œuvre efficace de la stratégie IS/FS. Les coûts pour le Conseil sont estimés à 2,5 M\$ sur cinq ans. Le Conseil doit fournir des conseils sur la façon dont les programmes et les politiques fédéraux peuvent au mieux soutenir les écosystèmes IS/FS et superviser le processus de cocréation pour les actions subséquentes visant à mettre en œuvre la stratégie, notamment :

- L'intégration d'un engagement envers l'IS/FS dans la législation canadienne qui sous-tend l'ensemble de la stratégie d'IS/FS et fournit un cadre législatif stable et à long terme au gouvernement fédéral pour créer des mécanismes, des mesures politiques et des règlements spécifiques requis pour favoriser l'écosystème de l'IS/FS au Canada. La législation peut créer une culture d'innovation et faciliter les politiques, les programmes et les outils de prestation pour soutenir l'IS dans les communautés.
- Améliorer l'accès des organismes à vocation sociale (OVS) aux programmes fédéraux d'innovation, de développement des affaires et de formation des compétences pour accélérer le développement des écosystèmes IS/FS du Canada, et assurer que l'innovation

soutient le principe selon lequel le gouvernement fédéral finance et livre des fonds entièrement accessibles et tient compte des besoins des OVS.

- Aborder les questions juridiques et réglementaires qui empêchent les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif de s'engager dans l'IS/FS vers un partenaire gouvernemental fédéral habilitant et adaptatif qui reconnaît les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dans le cadre d'un écosystème d'acteurs qui, ensemble, créent une valeur sociale et économique.
- S'assurer que les pratiques de financement fédérales soutiennent et permettent à l'IS, y compris le gouvernement fédéral et les bénéficiaires de subventions, d'établir de nouvelles relations qui vont au-delà des activités transactionnelles et basées sur la conformité aux partenaires estimés ayant des objectifs politiques communs.

Recommandation n° 2 : Lancer le Fonds de financement social (FFS) pour améliorer l'accès au capital des OVS qui s'efforce de relever les défis sociaux ou environnementaux persistants, en mettant l'accent sur des approches novatrices répondant aux réalités rurales, urbaines et autochtones, ainsi que sur le ciblage des personnes historiquement exclues comme bénéficiaires du capital et vivant dans les circonstances les plus vulnérables. La dépense d'investissement initiale pour le SFF de 755 M\$ sur 10 ans a déjà été budgétisée dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, mais d'autres lacunes ont depuis émergé. Un autre capital remboursable de 70 M\$ aurait un coût net estimé de 14 M\$ sur 10 ans et tirerait parti de 140 M\$ de capital privé pour les communautés prioritaires.

Recommandation n° 3 : Co-crée un programme d'écosystème d'innovation sociale de cinq ans, à l'échelle du gouvernement, avec des communautés de premier plan (et habilitantes par le gouvernement) pour répondre aux lacunes clés identifiées dans les écosystèmes IS/FS, telles que :

- L'expansion et le renouvellement du Programme de préparation aux investissements (PPI) en tant qu'écosystème à long terme et du programme de renforcement des capacités renforceront la capacité des OVS à accéder au capital, un besoin pris pour acquis dans le secteur privé, mais encore insuffisamment mis en pratique pour les OVS. Le PPI vise à améliorer le niveau de préparation des OVS pour accéder au financement social, leur permettant d'élargir leurs réponses novatrices aux besoins sociaux pressants. Il accélère l'innovation qui rassemble les éléments les plus efficaces des rôles traditionnels des secteurs public, privé et communautaire et élargit le pipeline de projets d'investissement pour le FFS.
- La directive du Conseil du Trésor sur la gestion de l'approvisionnement (mai 2022) a ajusté l'objectif d'approvisionnement du gouvernement fédéral, passant du prix le plus bas à la meilleure valeur, ce qui comprend la diversité, l'équité et la valeur sociale. Ce récent changement de politique rend possible une gamme de mesures pour satisfaire aux priorités de la politique publique par l'achat de biens, de services et de construction existants. Le ministre des Services publics et de l'approvisionnement a pour mandat de continuer à accroître la diversité des soumissionnaires sur les contrats gouvernementaux. Les prestations d'emploi communautaire d'Infrastructure Canada exigent que les impacts sociaux et économiques sur les communautés soient pris en compte dans de nouveaux projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral. Au fur et à mesure que de nouvelles pratiques d'approvisionnement et de nouveaux modèles d'ententes sur les avantages sociaux communautaires sont mis en place à tous les niveaux de gouvernement et en partenariat avec le secteur privé, une attention et un soutien ciblés pour l'éducation,

le partage des connaissances, les conseils techniques et les services intermédiaires viendront accélérer la mise en œuvre et créeront de plus grandes occasions pour les OVS, et s'assureront que des résultats dotés de valeur sociale sont atteints, mesurés et signalés.

- Des investissements ciblés dans la succession des entreprises dans les modèles coopératifs et à but non lucratif seraient opportuns. Il a été prouvé que les entreprises sociales et les coopératives sont mieux adaptées et plus résilientes aux conditions difficiles du marché et au ralentissement économique. Parce qu'elles sont détenues collectivement, elles restent dans les communautés plus longtemps et sont difficiles à délocaliser : elles mobilisent les communautés plus activement, élargissent le soutien aux entreprises locales qui sont des fournisseurs essentiels de biens, de services et d'emplois, et favorisent des solutions qui maintiennent l'emploi au sein des communautés. Même avant la crise de la COVID-19, la relève des entreprises était un défi croissant en raison du vieillissement de la population canadienne. Mervin Cruz (2018) a écrit dans *Getting the Transition Right: Survey results on small business succession planning*, qu'environ 72 % des propriétaires d'entreprises ont l'intention de quitter leur entreprise au cours de la prochaine décennie. La pandémie n'a fait qu'intensifier ces pressions et rendre la transition plus complexe. Les fermetures perturbantes de nombreuses petites entreprises pourraient être évitées par les rachats par des employés ou les communautés, préservant ainsi les emplois et les services.

Le programme d'écosystème IS devrait inclure un PPI renouvelé et élargi de 195 M\$ sur cinq ans, de 25 M\$ sur cinq ans pour l'expansion de l'approvisionnement social et de 59 M\$ sur cinq ans pour des fonctions renforcées de l'écosystème à long terme.

Recommandation n° 4 : Établir une initiative de développement des données probantes et de partage des connaissances en IS de 22,6 M\$ sur cinq ans pour élargir la base de données probantes et coordonner les données, la recherche et le partage des connaissances dans les écosystèmes d'IS au Canada.

Recommandation n° 5 : Par le biais d'ententes de contribution avec des intervenants non gouvernementaux, coordonner une campagne nationale de sensibilisation aux IS/FS de 22,5 M\$, sur cinq ans.